

Diarra DIOP

Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies

23ème session

6 juin 2013

Item 6 du programme de travail du CDH, Considération des rapports EPU

CONSIDERATION DU RAPPORT EPU DU MALI

Je vous remercie M. le Président.

Save the Children salue le rapport du Groupe de travail sur l'examen périodique universel (EPU) du Mali, en particulier les recommandations relatives aux droits de l'enfant.

Nous saluons les efforts entrepris par le gouvernement malien dans ce domaine et l'acceptation des recommandations EPU, concernant la protection des enfants associés aux conflits armés et sur l'accès adéquat aux soins de santé et d'éducation pour les enfants.

Save the Children appelle le gouvernement du Mali à redoubler d'efforts pour relever les défis liés à la malnutrition et la mortalité infantile ainsi qu'à la protection des enfants dans le contexte actuel d'urgence:

1. Affectations de ressources pour la santé néonatale et infantile et la nutrition dans le budget d'Etat

Malgré les bonnes dispositions du Gouvernement malien, il est encore regrettable de constater que 125 000 enfants, soit 19%, meurent chaque année au Mali avant leur 5ème anniversaire. Les dernières analyses SMART estiment que 660 000 enfants sont en danger de malnutrition.

Ces constats sont alarmants compte tenu du fait que la moitié des décès d'enfants surviennent dès leur première année de vie et que plus d'un tiers des décès d'enfants sont imputables à la malnutrition.

Nous exhortons le gouvernement malien à mettre en œuvre diligemment la Politique Nationale de Nutrition adoptée en janvier 2013 et d'allouer au moins 15% de son budget à la santé conformément à ses engagements de 2001 tenus à Abuja. De plus, il est essentiel qu'une ligne budgétaire spécifique dans le budget pour la santé soit dédiée de façon transparente à la santé néonatale et infantile et à la nutrition.

2. Système de protection de l'enfant dans le contexte actuel d'urgence

Save the Children salue l'acceptation par le Gouvernement de toutes les recommandations formulées dans le domaine de la protection des enfants et l'encourage, en conséquence, à prendre toutes les mesures possibles pour les mettre en œuvre.

Il est utile de rappeler que, selon le rapport de situation de l'Unicef d'avril 2013, 1 572 enfants étaient séparés de leur famille en février 2013 dont 142 non accompagnés, les plaçant en situation de vulnérabilité accrue. L'état des lieux n'est certainement pas exhaustif compte tenu des difficultés de collecte d'informations dans ce domaine.

Un rapport publié par Amnesty International en février 2013 contient plusieurs témoignages de la présence d'enfants enrôlés par les groupes armés dans les combats opposant les rebelles du Nord aux forces pro-gouvernementales du Sud.

En tant qu'État partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le Mali, tout comme les autres États parties, a l'obligation de protéger les enfants contre le recrutement et l'utilisation dans les hostilités par des groupes non étatiques armés.

Enfin, Save the Children apprécie la volonté du gouvernement de consulter et coopérer avec la société civile au sein du processus de l'EPU et est pleinement disposé à accompagner les efforts du gouvernement dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Je vous remercie M. le Président.